

Malgré la récente décision du tribunal de commerce d'Epinal/88 de prolonger le plan de sauvegarde de l'entreprise [SOREPLA INDUSTRIE](#) / T : 03.29.06.11.80 (siège à Neufchâteau/88), spécialisée dans le recyclage des déchets plastiques ménagers jusqu'au 12 juillet, les machines de l'entreprise se sont arrêtées de tourner, faute de matière première. Les salariés de l'entreprise déjà très inquiets, ont du mal à comprendre l'arrêt des machines alors qu'elles s'étaient remises à tourner le 2 mai dernier. L'entreprise doit toujours faire face à des créances importantes. www.sorepla.com